

Paramètres utilisés pour la cartographie

Code	Description	+7m	-7m	Improductif	Non Forestier
EM	Essence de feuillus	X	X	X	X
EM	Essence de résineux	X	X	X	X
CT	Intervention d'origine	X	X	X	X
2007	Année d'intervention d'origine	X	X	X	X
2018	Année d'intervention partielle	X	X	X	X
20	Classe de coupe	X	X	X	X
NE	Cote de pente de feuillus	X	X	X	X

La densité est estimée par photos, soit avec des valeurs ± 5%, à l'exception de la valeur 25% (25 ± 25%)

Exemple d'appellation

+7m de hauteur	-7m de hauteur	Intervention d'origine	Intervention partielle	Improductif	Non forestier
EM	EM	CT	2018	IM	NF
75% 12m JH1U	75% 4m 20	CT	2007	IM	NF

TYPES DE COUVERT ET ESSENCES
RÉSINEUX
 Les résineux constituent 75% ou plus de la surface terrière du peuplement.
MIXTE À DOMINANCE RÉSINEUSE
 Les résineux constituent de 55% à 74% de la surface terrière du peuplement.
MIXTE SANS DOMINANCE
 Les résineux constituent de 45% à 54% de la surface terrière du peuplement.
MIXTE À DOMINANCE FEUILLEUSE
 Les résineux constituent de 25% à 44% de la surface terrière du peuplement.
FEUILLEUX
 Les résineux constituent moins de 25% de la surface terrière du peuplement.

CODE RÉSINEUX	CODE FEUILLEUX	CODE FEUILLEUX
EB Épicéa blanc	BO Bouleau gris	FO Foin noir
EN Épicéa rouge	BJ Bouleau jaune	FP Foin rouge
EU Épicéa de l'Est	BL Bouleau à papier (blanc)	FR Foin
EV Épicéa de Norvège	CB Chêne blanc	FT Feuillus tolérants à l'ombre
ME Mélèze européen	CC Chêne rouge	FE Feuillus indistincts
MY Mélèze hybride	CH Chêne à gros fruits	FZ Feuillus recobés indistincts
MA Mélèze d'Amérique	CM Chêne à gros fruits	HE Hêtres à grandes feuilles
ML Mélèze laricin	CI Chêne bicoloré	NC Noyer cendré
PC Pin rigide (des côtes)	CF Chêne à gros fruits	NO Noyer noir
PI Pin rigide (des côtes)	CA Chêne rouge	CA Chêne d'Amérique
PN Pin rouge	CE Chêne à gros fruits	CO Coudrier
PS Pin sylvestre	EA Ébale argente	CV Coudrier de Virginie
RS Résineux indistincts	EA Ébale rouge	EA Ébale rouge
RI Résineux indistincts	EA Ébale rouge	EA Ébale rouge
SB Sapin baumier	EA Ébale rouge	EA Ébale rouge
TO Thuja occid. / Can.	EA Ébale rouge	EA Ébale rouge

CLASSES D'ÂGE

PEUPLIEMENTS ÉQUINIENS (0 à 20)	30 (21 à 40)	40 (41 à 60)	60 (61 à 80)	80 (81 à 100)	100 (101 à 120)	120 (121 à 150)
Jeunes inéquiennes (JIN)			Vieux inéquiennes (VIN)			

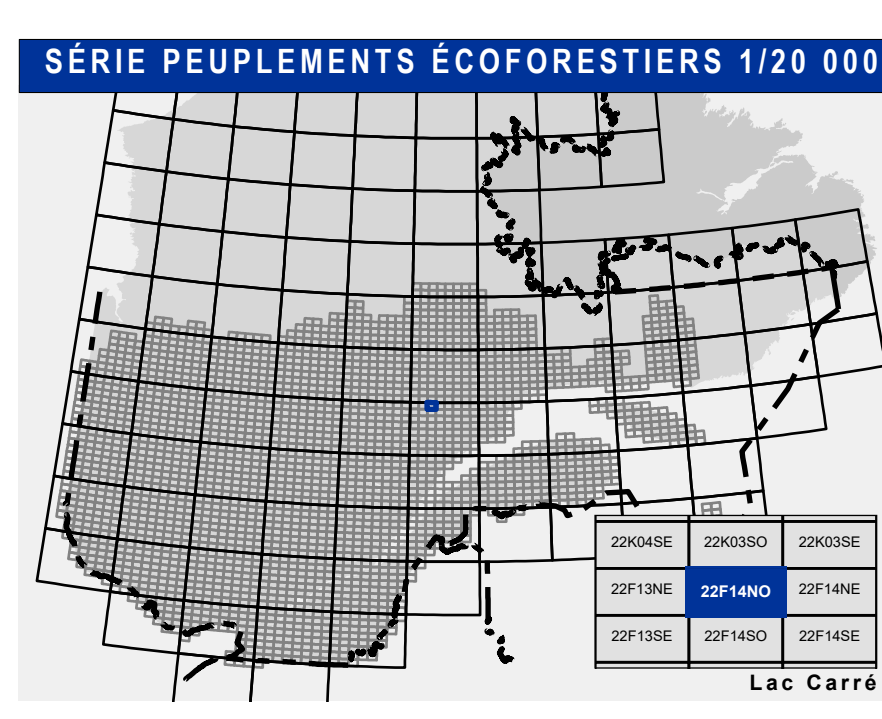
Etagement (structure verticale des tiges de 7 m et plus)

Étage	Intérieur (INT)	Supérieur (SUP)
Monotage (MO) ex: 110	Un seul étage composé de tiges homogènes en hauteur et en couverture > 25%	
B-étage (BI) ex: 120	Couverture > 25% et Couverture > 25%	
Multitage (MU)	Plus de 2 étages de tiges de 7 mètres et plus. Se retrouvent dans cette catégorie les peuplements jeunes inéquiennes (JIN) et vieux inéquiennes (VIN).	

CODE PERTURBATIONS D'ORIGINE	CODE INTERVENTIONS PARTIELLES
BR Brûls total	CA Coupe d'assainissement
CH Chablis total	CA Coupe d'assainissement
DT Déplacement total	CA Coupe d'assainissement
EP Epiphytie grave	CA Coupe d'assainissement
VER Végétation	CA Coupe d'assainissement

CODE TERRAINS FORESTIERS IMPRODUCTIFS	CODE CLASSES DE PENTE	DESIGNATION	Taux d'inclinaison
DH Déroulé ou semi-déroulé sec	A	Nulle	0% à 3%
DS Déroulé ou semi-déroulé humide	B	Faible	4% à 9%
AL Aulnaie	C	Douce	9% à 15%
	D	Moyenne	16% à 20%
	E	Forte	21% à 40%
	F	Extrême	41% et plus
	S	Sommet	Entouré de 41% et plus

CODE NON FORESTIER	CODE NON FORESTIER
A Terrain agricole	CG Gravier
AP Aire d'emplacement d'équipement de plus	ND Site inondé, site exondé
LT Ligne de transport d'énergie	LE Ligne de transport d'énergie
AF Terrain agricole localisé dans les secteurs à vocation forestière	MP Mieux favorisé perturbé par l'activité humaine
AM Mieux favorisé perturbé par l'activité humaine (non-bois)	NX Inclusion non exploitée à l'intérieur d'un traitement (non-bois)
CFO Camp forestier	RO Route et autoroute (empiré)



- Voies de communication et ponts**
 - Classe 1, HN - Hors norme
 - Classe 2
 - Classe 3
 - Classe 4-5
 - NC : Non classé, ne répond pas aux critères HN, 1 à 4
 - NF : Non forestier (Adresse Québec)
 - Pont forestier
- Hydrographie écoforestière**
 - Cours d'eau intermittent
 - Cours d'eau permanent, canal
 - Hydrographie
- Obstacles et infrastructures**
 - Bâtiment, silo, réservoir
 - Chute, rapide, écueil
 - Centre de ski alpin
 - Hydrobasse
 - Mine à ciel ouvert
 - Pylône
 - Terrain de camping
 - Tour de télécommunication, tour
 - Barrière, barrage de castor
 - Remonte mécanique
 - Ligne de transport d'énergie
- Courbe de niveau**
 - Courbe de niveau maîtresse
 - Courbe de niveau intermédiaire
 - Esker
- Peuplement écoforestier**
 - Peuplement écoforestier
 - Peuplement improductif
 - Peuplement non forestier
- Métadonnées**
 - Surface de référence géodésique
 - Système de référence géodésique
 - Projet cartographique
 - Origine des altitudes
 - Équidistance des courbes de niveau
 - Déclinaison magnétique au centre de la feuille en 2006
 - Coordonnées géographiques au centre de la feuille en 2006
 - Longitude d'origine (méridien central)
 - Latitude d'origine (équateur)
 - Coordonnées d'origine
 - Facteur d'échelle
- Frontières**
 - Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador
 - Cette frontière n'est pas définitive

Sources
 Donnée : Assise cartographique (données topographiques)
 Organisme : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune / Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Date : 14/04/2005 / 08/06/2022

Informations forestières
 Numéro inventaire : 446600000
 Année des photos pour la production de la carte : 2012
 Échelle de la cartographie : 1:20 000
 Date de mise à jour provinciale : Juin 2022
 Superficie minimale d'appellation des peuplements : 4 hectares

Réalisation
 Production : Ministère des Forêts, de la Faune, et des Parcs
 Diffusion : Directions des inventaires forestiers

AVERTISSEMENT
 Les limites de morcellement foncier représentées sur cette carte n'ont AUCUNE valeur légale. Ces limites sont NON OFFICIELLES et sont utilisées à titre indicatif.
 La couche de chemin est produite par le MFFP avec la collaboration du MERN via le système ROUTARD et présente l'information la plus à jour disponible.
 © Gouvernement du Québec